



# Règles d'examen

## Examen théorique du permis hauturier



La réglementation en vigueur est l'ordonnance sur le permis hauturier, voir le lien ci-dessous: <https://www.admin.ch/opc/de/classifiedcompilation/20062747/index.html>

1. **Seules les personnes pouvant justifier de leur identité au moyen d'une pièce d'identité officielle sont admises à l'examen.**
2. Tous les sacs, vestes et manteaux, y compris les téléphones portables éteints, sont rangés selon les instructions du responsable de l'examen.
3. Seul une personne à la fois peut se rendre aux toilettes.
4. En plus du matériel d'écriture et de navigation et d'une calculatrice non programmable, seuls les documents fournis peuvent être utilisés.
5. Une seule réponse par question est correcte et une seule réponse doit être cochée. Les réponses doivent être cochées au stylo à bille ou au feutre (bleu / noir). Les calculs, les réalisations et les notes font parties intégrantes des réponses aux problèmes de cartes et de marées. Si ces données sont manquantes, la question est considérée comme non résolue et par conséquent fausse.
6. Rien ne doit être coché ou dessiné dans les carnets d'annexes.
7. Les encas et les boissons peuvent être déposés sur le pupitre d'examen et consommés en cas de besoin.
8. Les feuilles de questions et de réponses ainsi que tous les documents y correspondant doivent être remis à temps au moment de la fin de l'examen.
9. Après avoir remis tous les documents d'examen, le candidat doit quitter la salle dans le calme et attendre dans le hall d'entrée que le responsable de l'examen lui remette le certificat d'examen avec les résultats.
10. Si l'examen est interrompu, tous les groupes non complétés sont considérés comme non réussis.
11. **En cas de tricherie à l'examen, celui-ci est considéré comme non réussi.**
12. Les contestations de la décision de la direction de l'examen doivent être adressées au plus tard 30 jours après l'examen, sous la forme d'une demande de réexamen écrite, moyennant une participation aux frais de CHF 100.00, à l'adresse suivante:

Cruising Club de Suisse                    ou                    [info@cruisingclub.ch](mailto:info@cruisingclub.ch)  
Marktgasse 9  
3011 Bern

Les frais de 100 CHF seront remboursés si la contestation est justifiée.